



HAL
open science

Trajectoires professionnelles

Jacques Allégret

► **To cite this version:**

Jacques Allégret. Trajectoires professionnelles : essai d'évaluation du nombre des architectes exerçant en France depuis 1900. [Rapport de recherche] 0851/93, Groupe de recherche sur la socialisation de l'architecture (GRESA); Ecole d'Architecture Paris-Villemin; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1993. hal-03097009

HAL Id: hal-03097009

<https://hal.science/hal-03097009>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT & DES TRANSPORTS

Ecole d'Architecture Paris-Villemin/Bureau de la Recherche Architecturale

Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture

- GRESA -

14322



3030026119445

ECOLE D'ARCHITECTURE DE
VERSAILLES

Jacques ALLEGRET

Trajectoires professionnelles

Essai d'évaluation du nombre des architectes exerçant en France depuis 1900

septembre

1993

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT & DESTRAISPORTS

Ecole d'Architecture Paris-Villemin/Bureau de la Recherche Architecturale

Etablissement Public créé par Décret n° 79-1077

- GRESA -

Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture

72.00 ALL

Rapport de recherche

Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Bureau de la Recherche Architecturale

Convention n° 86447 notifiée le 07/09/92

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

Responsable scientifique : Jacques Allégret

14322

Remerciements

Nous tenons à remercier particulièrement les personnes suivantes qui nous ont informés, aidés ou conseillés pour la conduite de cette recherche :

Madame Annie COSTANTINI, Chef de Service et M. Francis LEW
(Enseignement et Profession - DAU - MELT),

M. Jacques DECOVILLE Architecte Professeur ENSAIS,

M. Jean DORIAN Architecte SFA,

M. Guy SAMOUN Architecte SADESA,

M. Jacques STARKIER Architecte SAETP,

M. Pierre UTUDJIAN SAETP Architecte SAETP,

et les responsables de la documentation, des fichiers et de l'informatique

du CNOA

de l'IFA

de la SFA

et du SAGERET

SOMMAIRE

Essai de dénombrement des architectes exerçant en France depuis 1900

1. INTRODUCTION PAGE 1
 - 1.1. LA PERIODE
 - 1.2. LES SUJETS
 - 1.3. L'APPROXIMATION
2. L'INVENTAIRE DES SOURCES PAGE 3
 - 2.1. REGISTRES ET ANNUAIRES DES ECOLES
 - 2.1.1. L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts
 - 2.1.2. L'Ecole Spéciale d'Architecture
 - 2.1.3. L'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg
 - 2.1.4. L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
 - 2.1.5. L'Ecole des Travaux Publics
 - 2.1.6. L'Ecole Centrale de Paris
 - 2.2. LES ANNUAIRES PROFESSIONNELS
 - 2.2.1. Le Sageret
 - 2.2.2. Les tableaux de l'Ordre des Architectes
 - 2.3. LES TRAVAUX HISTORIQUES ET TEMOIGNAGES ORAUX
3. QUESTIONS DE METHODE ET D'EVALUATION PAGE 12
 - 3.1. UNE POSTURE DESINTERESSEE
 - 3.2. LE SOCLE : COMBIEN D'ARCHITECTES EN 1900 ?
 - 3.3. COHORTES, REGULARITES, HYPOTHESES ET POINTS DE CONTROLE
4. FEUILLE DE CALCUL PAGE 22
5. CONCLUSION PAGE 24

1. INTRODUCTION

Actuellement, notre travail sur les trajectoires professionnelles porte ; en terme d'analyse qualitative et compréhensive sur les architectes diplômés en 1935, 55 et 75 et en terme d'analyse quantitative sur les architectes en exercice entre 1940 et 1990.

L'évaluation du nombre des architectes, potentiellement susceptibles d'exercer et de participer aux instances de la profession, depuis le début du siècle nous est apparue utile pour les raisons suivantes :

- Cette évaluation fait défaut aux chercheurs qui travaillent sur des sous ensembles de cette période ou sur des segments particuliers du champ professionnel.
- Cette évaluation, même approximative, est nécessaire à sa discussion et à son perfectionnement avec ceux qui travaillent sur des moments particuliers de l'histoire de la profession.
- Cette évaluation est également nécessaire à la poursuite de notre propre travail sur "les trajectoires professionnelles" et ce d'un double point de vue :

. soit pour rapporter à une population globale certains résultats statistiques partiels, relatifs à la circulation des architectes dans les instances ou relatifs à la probabilité conditionnelle qu'ont les architectes de telle ou telle génération d'accéder à certains degrés de notoriété ou à certains niveaux de responsabilité professionnelle.

. soit pour obvier aux lacunes de mémoire de la plupart des architectes que nous interviewons et qui spontanément valorisent plus leur production et prise de position que les faits et éléments contextuels qui les ont suscités ou autorisés.

La dernière raison qui a motivé ce travail tient au fait que nous n'attendons plus qu'un tiers nous aide ou se substitue à nous dans la mise en place d'un observatoire des professions tant que nous n'aurons pas initié l'observation par un travail, même modeste, qui en montre l'intérêt et certaines voies de faisabilité.

Au seuil de tout dénombrement il faut raisonner et choisir la période et les caractéristiques des sujets que l'on veut prendre en compte. Aussi notre indication générique "les architectes potentiellement susceptibles d'exercer et de participer aux instances de la profession depuis le début du siècle" doit être justifiée et précisée.

donc par la multiplication des sources, des sondages, des recoupements et comparaisons structurelles que nous tenterons d'approcher la réalité en sachant qu'ici le mieux serait l'ennemi du bien.

2. L'INVENTAIRE DES SOURCES

1.1. LA PERIODE

Actuellement, notre travail sur les trajectoires professionnelles porte ; en terme d'analyse qualitative et compréhensive sur les architectes diplômés en 1935, 55 et 75 et en terme d'analyse quantitative sur les architectes en exercice entre 1940 et 1990.

C'est dire que les architectes, les plus âgés, et qui exercent encore en 1940 ont pu naître à partir de 1870 (1940-70) et être diplômés à partir de 1900 (1940-40). Ce choix repose sur l'hypothèse qu'au début du siècle un architecte libéral était diplômé à 30 ans et pouvait exercer jusqu'à 70 ans.

1.2. LES SUJETS

Notre travail porte aussi bien sur des architectes diplômés que sur des professionnels faisant fonction d'architectes, susceptibles d'être finalement reconnus par les instances et d'être élus ou nommés dans et par ces dernières.

Nous allons donc tenter la sommation, année par année, de tous les entrants dans notre définition "architectes (diplômés ou faisant fonction) susceptibles d'exercer et de participer aux instances du champ professionnel".

En effet, il nous importe peu, immédiatement, de savoir si tel ou tel a pu sortir du champ pour faire carrière dans le théâtre, le cinéma, la couture, etc... Pour nos calculs de probabilité conditionnelle tous ces sujets sont à prendre en compte dès lors qu'ils sont entrés dans le champ, même un instant.

En principe nous attendons de ces architectes qu'ils travaillent régulièrement en France, mais nous ne saurons pas discerner et exclure les étrangers, même si nous savons que la participation à certaines instances professionnelles leur est interdite.

1.3. L'APPROXIMATION

Dans ce travail de dénombrement, nous devons faire de l'approximation raisonnée une vertu.

En effet, les annuaires dont nous disposons ne sont jamais exhaustifs. Soit ils recensent les adhérents volontaires des associations, sociétés, mutuelles, ordres, syndicats, etc...., soit ils sont au contraire très accueillants, comme le SAGERET, mais, par là même, négligés par certaines catégories d'architectes.

C'est donc par la multiplication des sources, des sondages, des recoupements et comparaisons structurelles que nous tenterons d'approcher la réalité en sachant qu'ici le mieux serait l'ennemi du bien.

2. L'INVENTAIRE DES SOURCES

2.1. REGISTRES ET ANNUAIRES DES ECOLES

Les registres et annuaires des écoles constituent les documents les plus fiables en ce sens qu'ils attestent d'un fait univoque : telle personne s'est vue attribuer tel diplôme en telle année, ou encore, cette année-là tant de personnes ont été promues dans telle section avec tel titre.

En regard de notre recherche, on relèvera cependant quelques difficultés :

- Pour la complémentarité qu'elles représentent (Diplôme de l'Ecole des Travaux Publics et Diplôme de l'Ecole Spéciale d'Architecture) ou pour la notoriété qui s'attache à certaines formations, celle des Beaux Arts, par exemple, des architectes sont titulaires de plusieurs diplômes DETP - DESA ou encore DESA + DPLG, etc... Ceci introduit un risque, certes marginal, de double compte difficilement contrôlable car les architectes ne retiennent souvent que le diplôme le plus conforme à leur activité ou le plus prestigieux.

- Les sections construction de l'Ecole Centrale de Paris (ECP) ou

En fonction de nos moyens, mais surtout de la conviction qu'il serait impossible d'accéder à des séries statistiques spécifiques, exhaustives et continues sur la période qui nous intéresse, nous avons renoncé à poursuivre une exploration amorcée par Olivier ROUSSEAU auprès de la MAF, de la CAVA, de l'INSEE et du Ministère des Finances (1).

Il reste : les registres des écoles ou annuaires des associations d'anciens élèves pour informer la question des entrants par la grande porte ; les annuaires professionnels pour saisir par différence ceux qui n'exposent pas de formation sanctionnée par un diplôme ; et enfin les recherches historiques et témoignages oraux qui peuvent éclairer certains chiffres, valider certaines sources.

2.1.1.

Celle-ci qui s'est appelée d'abord Ecole Nationale et Spéciale des Beaux Arts et donna naissance à partir de 1969 aux Unités Pédagogiques d'Architecture puis en 1978 aux Ecoles d'Architecture délivre un diplôme d'architecte depuis 1867 (premiers promus en 1869). Les titulaires de ce diplôme seront réputés diplômés par le gouvernement (DPLG) mais la légalisation de ce dispositif n'interviendra que par un décret en date du 13 mai 1914. (2)

Entre temps et par un arrêté du 27 juin 1887, "Le diplôme d'architecte (DPLG) est accordé automatiquement et sans examen à tous les lauréats du Grand Prix" de Rome (3).

(2) Jean-Pierre EPRON - *Architecture, une anthologie - Tome 2 "Les ar-*

(1) Olivier ROUSSEAU - *"Observatoire des professions de la conception et de la maîtrise d'oeuvre" - GRESEA - Rapport d'activités 1987*

2.1. REGISTRES ET ANNUAIRES DES ECOLES

Les registres et annuaires des écoles constituent les documents les plus fiables en ce sens qu'ils attestent d'un fait univoque : telle personne s'est vue attribuer tel diplôme en telle année, ou encore, cette année là tant de personnes ont été promues dans telle section avec tel titre.

En regard de notre recherche, on relèvera cependant quelques difficultés :

- Pour la complémentarité qu'elles représentent (Diplôme de l'Ecole des Travaux Publics et Diplôme de l'Ecole Spéciale d'Architecture) ou pour la notoriété qui s'attache à certaines formations, celle des Beaux Arts, par exemple, des architectes sont titulaires de plusieurs diplômes DETP + DESA ou encore DESA + DPLG, etc... Ceci introduit un risque, certes marginal, de double compte difficilement contrôlable car les architectes ne retiennent souvent que le diplôme le plus conforme à leur activité ou le plus prestigieux.

- Les sections construction de l'Ecole Centrale de Paris (ECP) ou du Bâtiment de l'Ecole des Travaux Publics - (ETP) délivraient un diplôme d'ingénieur qui ne préjugait pas de l'orientation professionnelle ultérieure de leurs titulaires. On ne peut donc discerner ceux qui ont choisi le métier d'architecte que par l'accès aux éventuels annuaires des amicales particulières.

- Ces registres ou annuaires, sauf partiellement celui de l'Ecole Spéciale d'Architecture, ne permettent pas de différencier les promus installés en France de ceux qui sont rentrés dans leur pays d'origine ou qui, français, se sont expatriés.

2.1.1. L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts

Celle-ci qui s'est appelée d'abord Ecole Nationale et Spéciale des Beaux Arts et donna naissance à partir de 1969 aux Unités Pédagogiques d'Architecture puis en 1978 aux Ecoles d'Architecture délivre un diplôme d'architecte depuis 1867 (premiers promus en 1869). Les titulaires de ce diplôme seront réputés diplômés par le gouvernement (DPLG) mais la légalisation de ce dispositif n'interviendra que par un décret en date du 13 mai 1914. (2)

Entre temps et par un arrêté du 27 juin 1887, "Le diplôme d'architecte (DPLG) est accordé automatiquement et sans examen à tous les lauréats du Grand Prix" de Rome (3).

(2) Jean-Pierre EPRON - *Architecture, une anthologie - Tome 2 "Les architectes et le projet"* - MARDAGA 1992 - Page 134

(3) Jean Pierre EPRON - *op cité* Page 133

Inversement et en tous cas jusque dans les années 1865, les élèves des Beaux Arts ne valorisaient pas l'idée d'un diplôme tant était recherchée l'obtention du Prix de Rome.

En source première, le nom des promus, avec mention de leur atelier et date (session) de leur promotion depuis l'origine du diplôme jusqu'en 1968, est mentionné sur le registre de la section d'architecture de l'ENSBA, registre versé depuis peu, croyons nous, à la conservation des archives de Versailles.

Nous avons eu l'opportunité de consulter le registre en 1978 et de relever certains chiffres qui nous ont permis de vérifier et de valider d'autres sources d'informations plus synthétiques, en l'occurrence :

- un graphique relevant, depuis 1900, le nombre des élèves admis en seconde classe de l'école et le nombre des diplômés. Ce graphique, établi en 1953 par la sous commission de la réforme de l'enseignement de l'architecture, a été complété pour la période récente par M. Francis LEW, responsable de la cellule statistique du Bureau des enseignements de la DAU, qui a bien voulu nous le communiquer.

- un annuaire nominatif des élèves de l'ENSBA de 1793 à 1907 établi avec le concours de la SADG (Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement). Cet annuaire fournit par promotion la liste des élèves admis en seconde classe, puis en première classe et enfin diplômés. Il fournit également la liste des lauréats du Prix de Rome.

Il est très précieux pour les chercheurs en ce qu'il indique également la liste des prix (d'émulation) avec l'identité de leurs fondateurs, la liste des ateliers de l'école, celle des expositions et enfin un répertoire biographique d'architectes de l'école (4).

Pour la période contemporaine, nous disposerions, s'il en était besoin, du journal officiel qui doit publier, par session, la liste des architectes promus DPLG et des annuaires statistiques établis annuellement par le Bureau des Enseignements auprès de la DAU. Pour l'avenir ces annuaires statistiques seraient utilement complétés d'un tri par sexe des diplômés.

(4) David de PENARRUM-ROUX & DELAIRE "Les architectes élèves de l'École des Beaux Arts" 1793-1907 Librairie de la Construction Moderne - Paris 1907

2.1.2. L'Ecole Spéciale d'Architecture

Cette école, pensée par Emile TRELA dès 1863, puis ouverte en 1865 sous le nom d'Ecole Centrale d'Architecture va promouvoir 9 architectes en 1868. La création de cette école et l'attribution d'un diplôme accélèrera très certainement la mise en place par l'ENSBA de son propre diplôme DPLG (5).

La reconnaissance par l'Etat du diplôme de l'Ecole Spéciale d'Architecture n'interviendra qu'en 1934 par un arrêté du 17 janvier. Pour cette raison, entre autres, les élèves de cette école se sont très tôt constitués en une société très dynamique, la SADESA.

Ceci nous vaut aujourd'hui de disposer d'un annuaire très fiable des différentes promotions de cette école avec pour la période récente, une information sans doute non exhaustive, relative aux anciens élèves repartis ou établis à l'étranger.

2.1.3. L'Ecole Nationale Supérieure des Arts et de l'Industrie de Strasbourg

Cette école, l'ENSAIS, sous tutelle de l'Education Nationale, ouvre en 1889 une section Bâtiment qui sera transformée en section architecture en 1948.

Un annuaire des anciens élèves édité par l'association "Arts et Industries" nous permettra de dénombrer les effectifs des promotions. Cependant, et ce jusqu'en 1957, une proportion variable de diplômés s'établiront comme ingénieurs conseils et plus encore deviendront cadres ou patrons d'entreprises du bâtiment.

2.1.4. L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

Contrairement aux trois écoles précédentes et comme ce sera le cas pour les deux suivantes la formation d'architecte à l'ENSAD a été discontinuée ou plus précisément interdite, en vertu des dispositions qui ont accompagné la création en 1940 de l'Ordre des Architectes.

Pour cette raison il n'est pas aisé de retrouver un répertoire des promotions d'architectes et la mémoire des survivants de la société des architectes diplômés de l'ENSAD s'estompe.

(5) Marie Jeanne DUMONT "La SADG Histoire d'une Société d'Architectes" 1ère partie 1877-1939 - SFA - Tribune d'histoire de l'architecture - Editeur RNCA Paris 1989

Une première association des anciens élèves de l'ENSAD est fondée en 1903. Celle-ci comporte différentes sections, architecture, peinture, sculpture, etc...

Le développement de la section architecture est sans doute les problèmes affaissant à la reconnaissance et valorisation du diplôme justifie l'autonomisation de cette section qui donne naissance en 1925 à la société des architectes diplômés de l'école Nationale Supérieure des Arts Décoratifs.

En 1932, cette association obtiendra la reconnaissance par l'Etat de leur diplôme d'architecte. A partir de ce moment les architectes diplômés de l'ENSAD porteront le titre d'Architecte (DPE) Diplômés par l'Etat. Dans les annuaires, la confusion demeurera longtemps et ces architectes seront encore désignés AD ou DAD, c'est-à-dire diplômés des Arts Décoratifs.

On trouve dans le SAGERET des listes des membres de la société des anciens élèves mais ces listes ne représentent pas la totalité des diplômés promus.

2.1.5. L'Ecole Spéciale des Travaux Publics

Fondée en 1891, l'Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie ouvre une section Bâtiment en 1909. Un annuaire publié par l'école et l'association des anciens élèves, en 1991, à l'occasion de son centenaire, donne une liste exhaustive de ses promotions. Malheureusement, comme nous l'avons déjà relevé, les promus de la section Bâtiment vont indifféremment intégrer l'entreprise, s'établir comme ingénieurs conseil ou comme architectes.

Pour se reconnaître et se faire reconnaître ces derniers constitueront la Société des architectes de l'Ecole des Travaux Publics.

En 1940, avec la création de l'Ordre des Architectes et la réorganisation des formations conduisant à cette profession, les architectes diplômés de l'ETP (DETP) seront intégrés à l'Ordre mais l'habilitation sera retirée pour l'avenir.

2.1.6. L'Ecole Centrale de Paris

Les centraliens, qu'ils proviennent de section construction ou d'autres sections, vont dans une très faible proportion s'orienter vers l'architecture.

(6) Marie Jeanne DUMONT - p cité Page 40

A la fin du siècle dernier et au début de notre siècle, ils se distingueront dans le libellé de leur identification par le sigle ECP. Toutefois, très rapidement ces ingénieurs, comme certains polytechniciens ou ingénieurs des Ponts et Chaussées (surtout à partir de 1970), poursuivront une double formation et iront acquérir un diplôme d'architecte. L'annuaire de l'Ecole Centrale, par sa rubrique par code APE, permet de reconnaître en 1990 une dizaine de centraliens exerçant comme architectes. Mais entre 1850 et 1950, ce nombre a dû être beaucoup plus important, très probablement de l'ordre de la cinquantaine.

2.2. LES ANNUAIRES PROFESSIONNELS

Toutes les sociétés ou associations de quelque importance et stabilité, ont publié des annuaires dans lesquels figuraient le statut du mouvement, son historique et souvent quelques informations pratiques.

Dans cette veine, les annuaires de la Société Centrale, SC, fondée en 1840 de la SADG, Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement fondée vers 1880 et de l'AP, Association Provinciale des Syndicats d'Architectes fondée en 1889, sont les plus importants. Ensuite, on trouve, soit en édition par fascicule soit dans le SAGERET, les statuts et la liste des sociétaires d'une masse importante et mouvante d'organisations diverses, allant de l'amicale des anciens de tel ou tel atelier jusqu'aux sociétés savantes ou mouvements (d'architecture moderne par exemple) en passant par les mutuelles ou associations d'architectes anciens combattants.

Outre qu'ils nous informent sur la densité et la diversité de la vie sociale des architectes et sur le plaisir qu'ont certains d'entre eux à se retrouver et à se distinguer, ces annuaires présentent peu d'intérêt pour notre approche quantitative.

En effet, même les plus représentatives de ces organisations, occupées à mesurer continuellement leur représentativité (cf les graphes établis par la SADG sur les effectifs des sociétés d'architectes) (6), ont rarement réuni plus de la moitié des architectes concernés par leur objet social. Ainsi en 1934, l'AP syndiquait 2 087 architectes pour un peu plus de 4 000 praticiens établis en Province.

(6) Marie Jeanne DUMONT - op cité Page 40

Plus intéressants pour notre recherche seraient les annuaires des organisations catégorielles qui recensent souvent la totalité des agents d'une catégorie particulière (exemple les architectes voyers de la ville de Paris ou les architectes experts auprès du Tribunal de), indépendamment de leur adhésion à la compagnie. On ne saurait toutefois placer ces dénombrements bout à bout car les architectes, par goût ou par nécessité, sont, dans cette période très engagés dans la multiactivité. On trouvera donc le même architecte figurant ou adhérent dans un grand nombre de compagnies, amicales ou sociétés catégorielles.

La connaissance du foisonnement de ces organisations catégorielles et des activités spécifiques qu'elles représentent nous aidera toutefois à mieux comprendre la multiplicité des activités dans lesquelles les architectes étaient engagés.

2.2.1. Le SAGERET

Pour notre travail, malgré et à cause de sa politique éditoriale qui l'amène à recenser, sans exclusivité, tous les prescripteurs et prestataires du bâtiment qui le souhaitent, le SAGERET est un instrument incontournable.

Non seulement il publie la "liste générale de MM. les architectes" mais il reproduit régulièrement la liste de toutes les organisations syndicales et corporatives, la composition de leurs conseils d'administration ainsi que la liste de leurs adhérents.

Sans doute, l'insertion de son identité professionnelle dans le SAGERET étant volontaire, certains professionnels, parmi les plus légitimes et désinvoltes, négligeront de se faire connaître de cette institution ou négligeront de répondre aux demandes de mise à jour, s'exposant ainsi à ne pas figurer dans cet annuaire où l'insertion est cependant gratuite. Mais en revanche, tous les prétendants à la reconnaissance seront attentifs à figurer dans cette publication qui leur donne existence.

De plus, le libellé de leur identité professionnelle sera très détaillée ce qui nous assurera d'une bonne information sur les pratiques courantes et sur leur évolution laquelle ne manquerait pas de surprendre un jeune architecte contemporain. Ces libellés, enfin, nous permettront, avec certaines précautions, d'expurger la "liste générale de MM. les architectes" de quelques individus qui s'adonnent exclusivement à une activité de marchand de biens ou à celle de fournisseur de matériel ou de matériaux.

2.2.3. Un doute subsistera cependant lorsqu'il faudra discerner un "architecte" qui verse plus fortement dans la stricte gérance d'immeuble que dans l'entretien du patrimoine de leurs clients, activité normale d'un architecte. En effet, au début du siècle, la division du travail entre gérants ou syndics d'immeubles et architectes était moins prononcée qu'aujourd'hui et les architectes, en général, ne pensaient pas déchoir en assumant conjointement une activité de gérance d'immeuble et d'entretien des patrimoines.

Dans l'immédiat nous avons préféré donner priorité à quelques
La même hésitation nous troublera, à la lecture des libellés d'annonce, lorsqu'il s'agira de distinguer un architecte vérificateur travaillant à conseiller et protéger son client face aux abus et défaillances des entreprises, activité assez courante des architectes à cette époque, d'un métreur vérificateur travaillant pour le compte des entreprises ou pour celui d'autres architectes.

2.2.2. Les tableaux de l'Ordre des Architectes

A partir de sa création en 1940, l'Ordre des Architectes tiendra un fichier des professionnels autorisés à porter le titre d'architecte, puis à partir de 1977 la liste des professionnels seuls autorisés non seulement à porter le titre mais également à signer des permis de construire de plus de 170 m².

Dans les débuts, tous les ayant droit, diplômés des écoles habilitées ou agréées, (sur production de leurs patentes ou sur production de titres admis en équivalence, ou encore reconnues par une commission spéciale articles 39 puis 10.2) prêteront serment, s'inscriront à l'Ordre des Architectes et figureront dans ses tableaux.

Cependant, avec le temps, et sans parler des épisodiques mouvements de contestation, un certain nombre d'ayants droit, qui ne sont pas professionnellement amenés à se prévaloir d'une inscription à l'Ordre (salariés de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un autre architecte) ne s'inscriront pas toujours dans cette instance ou cesseront de payer leur cotisation.

Ainsi, les tableaux de l'Ordre, sauf peut être vers 1950, ne rendront jamais totalement compte de la population des ayants droit et encore moins de celle des "faisants fonction". Seuls, et cela est déjà très important pour nous qui avons un bon contrôle des diplômés, le tableau nous assure de la quasi exhaustivité d'inscription des agréés pour qui cette dernière vaut reconnaissance.

(7) Raymonde MOULIN et autres, "Les architectes et l'Etat" Ministère de la Culture 1969

2.2.3. Les travaux historiques et témoignages oraux

Nous n'avons eu ni le temps, ni réellement le besoin de lire ou relire immédiatement les travaux qui parlent de la profession et au titre desquels l'ouvrage de LOUVET tient une place importante. Cependant, par esprit de vérification, nous mêmes ou d'autres devront ultérieurement faire une relecture finalisée de ces travaux.

Dans l'immédiat nous avons préféré donner priorité à quelques entretiens avec les rares survivants, anciens responsables de sociétés d'architectes, qui ont pu nous éclairer sur les différentes catégories de praticiens et sur leurs luttes pour conserver ou accéder à une légitimité travaillée par un lent mouvement corporatiste de fermeture des frontières du champ professionnel et par la lourde tendance sociétale de rationalisation bureaucratique de la distribution de la commande publique. (7)

Le dénombrement désintéressé des architectes ou faisant fonction, susceptibles d'exercer et de participer aux instances de la profession, suppose tout d'abord que nous prenions quelques distances par rapport aux organisations corporatives, qui entendent dire, d'un point de vue unilatéral, qui sont "les architectes véritables" et qui entendent assurer au profit exclusif de ces derniers, le contrôle du marché de l'architecture.

En effet, ce faisant, ces instances ont, à tort ou à raison, déplacé et, d'une certaine façon, réduit la compétence professionnelle, l'épaisseur des tâches et l'étendue du marché.

Portées vers un travail de construction / reconstruction d'une identité professionnelle "noble", les instances professionnelles dominantes ont centré, pour le meilleur et pour le pire, la représentation du métier d'architecte autour de la "conception", au détriment de l'activité générale de maîtrise d'oeuvre et de gestion des patrimoines. Il en est ressorti, singulièrement dans la période faste de la reconstruction, de l'explosion démographique et de l'urbanisation d'après guerre, une restriction des tâches et du marché des architectes au profit de l'émergence de nouveaux agents de la division du travail.

Les conséquences de cet abandon de tâches et de marchés furent, la montée en puissance (dans tous les sens du terme) des ingénieurs et des BET, la perpétuation ou plus précisément la reconstitution aux marges d'un groupe de maîtres d'oeuvre et techniciens en bâtiment, et surtout, ce qui nous semble plus grave, la

(7) Raymonde MOULIN et autres, "Les architectes et l'Etat" Ministère de la Culture 1969

d'une expérience approfondie de la construction, de l'entretien et de la pathologie du bâtiment.

3. QUESTIONS DE METHODE ET D'EVALUATION

Il s'agit maintenant de savoir comment exploiter nos sources d'information en adoptant une posture désintéressée face au débat sur les "véritables architectes", en évaluant au plus juste le "socle" de départ en 1900, en raisonnant les mouvements d'entrée et de sortie des cohortes annuelles issues de différents viviers ; en repérant et en faisant parler les moments clefs d'agrégation des professionnels plus ou moins marginaux ; en confrontant enfin la structure des informations fournies par les différents annuaires.

3.1. UNE POSTURE DESINTERESSEE

Le dénombrement désintéressé des architectes ou faisant fonction, susceptibles d'exercer et de participer aux instances de la profession, suppose tout d'abord que nous prenions quelques distances par rapport aux organisations corporatives, qui entendent dire, d'un point de vue unilatéral, qui sont "les architectes véritables" et qui entendent assurer au profit exclusif de ces derniers, le contrôle du marché de l'architecture.

En effet, ce faisant, ces instances ont, à tort ou à raison, déplacé et, d'une certaine façon, réduit la compétence professionnelle, l'épaisseur des tâches et l'étendue du marché.

Portées vers un travail de construction / reconstruction d'une identité professionnelle "noble", les instances professionnelles dominantes ont centré, pour le meilleur et pour le pire, la représentation du métier d'architecte autour de la "conception", au détriment de l'activité générale de maîtrise d'oeuvre et de gestion des patrimoines. Il en est ressorti, singulièrement dans la période faste de la reconstruction, de l'explosion démographique et de l'urbanisation d'après guerre, une restriction des tâches et du marché des architectes au profit de l'émergence de nouveaux agents de la division du travail.

Les conséquences de cet abandon de tâches et de marchés furent, la montée en puissance (dans tous les sens du terme) des ingénieurs et des BET, la perpétuation ou plus précisément la reconstitution aux marges d'un groupe de maîtres d'oeuvre et techniciens en bâtiment, et surtout, ce qui nous semble plus grave, la déqualification des architectes qui ne nourrissent plus leur travail de conception d'une expérience approfondie de la construction, de l'entretien et de la pathologie du bâtiment.

Nous voulons ici relever deux paradoxes descriptifs d'une crise dont on ne sait sortir :

- Plus les ayants droit (les diplômés en architecture) sont nombreux, moins ils occupent les positions qui leur reviennent alors que l'on continue à contester le titre d'architecte à des professionnels qui en vivent exclusivement.

- Pour obtenir, au profit des architectes, le quasi monopole d'exercice, au nom de la qualité architecturale, on a fini par s'accorder sur un critère de surface, plus de 170 m², comme si en deçà la qualité n'était pas requise.

Toujours dans l'esprit de construire une certaine distance aux catégories de jugement des instances professionnelles dominantes, il nous faut, en tout cas, éviter une survalorisation des études orthodoxes et de leur diplôme pour considérer les architectes du siècle dernier et du début de celui-ci.

Sans doute, ces derniers n'étaient pas indifférents aux signes de respectabilité, la mention dans les annuaires des distinctions en témoignent. Sans doute également et à défaut d'autres références académiques, les annuaires regorgent de références aux organisations d'appartenance. Tous les annuaires au demeurant, énoncent la signification des principaux sigles qui seront mentionnés :

(SC), membres de la Société Centrale des architectes
(SDM), membres de la Société de Défense Mutuelle des architectes
(US), membres de l'Union Syndicale
(SN), membres de la Société Nationale
(SAC), membres de la Société d'Assistance Confraternelle
(SAF), membres de la Société des Artistes Français
(AAC), membres de l'Association Nationale des Architectes Anciens Combattants
etc...

Nous voyons aussi dans le soin apporté à signifier ces appartenances, l'indice d'une vie professionnelle fondée sur des réseaux de sociabilité tant pour conserver ou atteindre une clientèle que pour faire jouer des solidarités confraternelles dont la pertinence demeure aujourd'hui, même si elle est différemment formalisée. La reconnaissance de ses pairs reste toujours un mode d'existence professionnelle et une voie d'accès à certaines destinées.

Ainsi donc, autour des années 1900, les diplômés n'ont pas encore l'importance que notre société leur accorde aujourd'hui. Mieux vaut à ce moment accéder, souvent par concours, à un corps et à une commande réservée. C'est ainsi qu'un grand nombre d'architectes se prévaudront d'une sorte de domiciliation. C'est cette dernière qui sera mise en avant pour se signaler comme architecte de telle ou telle municipalité, de tel département ministériel ou de la compagnie des omnibus.

Les grands Prix de Rome négligeront souvent toutes autres mentions sauf pour affirmer un engagement militant ou sauf s'ils sont membres de l'institut ce qui ne se cache pas.

Quand on n'a pas achevé un cursus scolaire, on indiquera parfois en clair ancien élève de l'École , ou on préférera un sigle confus qui évoque ou contient les lettres B.A.

Toutefois, comme nous l'avons dit, l'école n'est pas l'unique garantie de compétence valorisée. Longtemps, on s'appuiera sur le fait que l'apprentissage en agence (souvent dans celle de son père à qui l'on va succéder) est finalement une formation pertinente. On affirmera la chose dans les annonces soit par : "Allain - Architecte expert et fils" ; soit par le remplacement du prénom par fils, ex. "BARBEY-fils, architecte...", soit par l'association des deux prénoms ex. "AUTANT Alphonse et AUTANT Edmond architectes".

Cette valeur ajoutée par la référence au père n'est pas seulement le fait des non diplômés, ex "BELLAN Fernand, architecte, successeur de son père,...", puisque nous trouvons sur la même page du SAGERET, édition de 1900 : "BERARD, André, architecte diplômé par le gouvernement, successeur de son père...". On s'affichera aussi comme le successeur de son père et de son grand-père (Roger BEJOT) et, à défaut, on peut être un neveu ou un gendre : "ALBERTELLA Jean, gendre, successeur de ...".

Cette dernière mention indique que l'esprit des libellés n'est pas seulement de suggérer un apprentissage auprès d'un maître respectable, son père. L'enjeu est aussi de signifier la détention d'un fond d'archive. La vitalité du marché de la reprise d'agence témoigne que l'on pouvait acheter une clientèle, mais aussi tenir cette dernière par la conservation des archives sur son patrimoine. Cette conservation d'archives est, de plus, un signe d'enracinement dans le métier, de sérieux et d'ancienneté.

En 1930, la mention "Maison fondée en 1837" ne prête pas à sourire. Ceci signifie que dans l'idéologie professionnelle et dans la représentation de la profession à cette époque, le coefficient personnel, le talent, le génie créateur, etc... ne l'ont pas encore emporté sur l'idée de qualification, d'expérience et de travail social.

Toutes ces observations nous aident à retrouver une image et une délimitation moins restrictive de la profession que celle qu'impose aujourd'hui la loi de 1977 et le star système. Cette largeur de vue va-t-elle nous amener à retenir, sans réserve, la totalité des inscrits au Sageret ?

Considérons quelques exemples :

"BAUDIN Jules, architecte-ingénieur-appareils sanitaires pour le tout à l'égout, plans, devis, expertises, gérances"

"BONNEAU - Spécialités du génie sanitaire, étude, direction, expertise pour travaux"

"BOILEAU A. - architecte décorateur-travaux d'ameublement et d'église en tout genre-monuments civils et funéraires, pierres, granit, etc..."

A première vue, ces annonceurs semblent peu préoccupés d'architecture, n'affichent aucune formation spécifique et ne signalent aucune appartenance à une organisation professionnelle d'architecte. A priori, nous serions tentés de les envoyer systématiquement en touche. Mais ce que nous savons de l'époque et du mode de vie des architectes nous incite à quelque prudence. Pour compléter ses fins de mois, il n'était pas rare de voir un architecte, même DPLG, prendre un portefeuille de représentation pour un fabricant de matériaux. A cette époque aussi, un architecte pouvait ne construire qu'un pavillon par an et le bien faire.

Dans un autre registre, apparaissent des quasi-marchands de biens que l'on serait tenté d'exclure.

"ANDROUET, architecte (EDBA) vente de terrains et de propriétés"

"BERTRAND Alphonse, architecte, gérance de propriétés, vérification, estimation pour vente et achat d'immeuble"

"BONNAIRE H, fils, architecte, vérificateur, géomètre, gérances, vente de propriété et de terrain"

Outre qu'en ces domaines d'expertise, d'achat ou de vente d'immeubles, l'architecte peut être de bon conseil, on sait que pour faire de l'architecture, il faut souvent initier l'opération, servir ou conquérir un client par un travail amont. Les architectes, d'une façon ou d'une autre, avec plus ou moins d'élégance, ont souvent mis la main au montage d'opération.

La question, qui sera finalement la même pour les prochains cas que nous allons évoquer et une question de pondération de ces activités, sont elles marginales, complémentaires ou dominantes ? Mobilisent-elles des savoirs et savoirs faire, propres aux architectes, lesquels à ce moment connaissaient l'art du relevé et lesquels savaient utiliser le Code Civil qui était toujours à portée de leur main.

Cette notion de pondération dans les activités est celle qui nous permet le mieux de faire le partage des annonceurs. On doit pouvoir, sans trop d'erreurs, exclure de notre dénombrement les professionnels très spécialisés dont les annonces signalent que s'ils apprécient la compagnie des architectes, ils exercent en fait un autre métier.

"G. D'ALLEVE, ingénieur civil (EPF) - Calcul et plan de ciment armé.."

Ce qui également nous convainc de ne pas trop expurger le SAGERET, c'est d'y trouver aussi l'annonce d'un consortium d'architectes DPLG, donc d'architectes véritables, proposer ses services pour des études traditionnelles d'architecture mais aussi pour : "acquisition et vente de propriétés, gérance d'immeubles, parcs et jardins".

3.2. LE SOCLE : COMBIEN D'ARCHITECTES EN 1900 ?

Avant de faire entrer et sortir des cohortes d'architectes à partir de 1900, il nous faut évaluer, donc raisonner le socle de départ.

En 1899, la profession d'architecte a déjà une forte consistance. Deux écoles d'architecture délivrent un diplôme depuis plus de 25 ans avec des promotions qui atteignent dans le dernier décile du XIXème siècle, 100 diplômes par an dans l'une et 10 dans l'autre.

D'après le SAGERET, au demeurant incomplet, il y a environ 4 760 personnes se déclarant architecte dont 3 000 sont établis à Paris en Seine et Seine et Oise tandis que 1 760 le seraient en Province. Toujours d'après le SAGERET, la proportion de DPLG serait de 13% en Région Parisienne et de 2,5% en Province. On sait que tous les DPLG ne s'inscrivent pas. Un certain nombre d'architectes ont 2 agences, l'une en région parisienne et l'autre en Province et les 3/4 des hauts responsables des services départementaux (en chef des monuments historiques, etc...) ont une agence et leur domicile à Paris.

En 1900, ces architectes sont selon la SADG :

- 550 à la Société Centrale soit 12 % de la population recensée par le Sageret
- 450 à la SADG soit 90 % des Prix de Rome et des DPLG survivants (cf évaluation plus loin)
- 560 à l'Association Provinciale soit 34 % des architectes inscrits au Sageret dans les départements hors Seine et Seine et Oise.

Pour notre part nous évaluons la population des architectes en activité en 1899 à environ 4 500 architectes dont la distribution par origine serait la suivante :

- **Une centaine de prix de Rome** survivants d'un vivier d'environ 220 lauréats depuis 1824.

- **Quatre cents DPLG** survivants d'un vivier d'environ 540 diplômés depuis 1869 parmi lesquels une dizaine ont pu regagner leur pays d'origine ou s'expatrier.

Entre les DPLG et les Prix de Rome, réputés DPLG par automaticité à partir de l'arrêté du 27 juin 1887, nous obtenons un total de 500 architectes. Ce chiffre, pour vérification de cohérence, peut être rapproché du nombre des adhérents à la SADG 450 et du nombre des inscrits au Sageret 400. Les écarts constatés ne sont pas surprenants jusqu'aussi bien tous les DPLG n'adhèrent pas à la SADG et qu'un grand nombre méprise le Sageret ce que nous avons vérifié par sondage nominal.

- **Cent vingt DESA** survivants sont restés en France parmi quelques 205 diplômés depuis 1868.

Pour des raisons que nous n'avons pu éclaircir, rares sont les architectes diplômés de l'Ecole Spéciale qu figurent au Sageret en 1899.

- Une vingtaine d'architectes se prévalent d'un diplôme de l'Ecole Polytechnique ou de l'Ecole Centrale. Quelques autres ont une double formation (ingénieur plus DESA ou DPLG) et sont donc déjà pris en compte au titre de leur diplôme d'architecte. En 1899, nous n'avons pas remarqué ce qui est normal la présence d'architectes diplômés d'écoles étrangères.

- Environ 1200 d'architectes non diplômés se prévalent de titres ou de statuts acquis généralement par concours publics et parfois par agrément du fait de commissions ad hoc.

Ce sont les architectes de la fonction publique d'état ou territoriale tels les architectes des Bâtiments Civils ou des Monuments Historiques, les architectes diocésains, ou les architectes départementaux, communaux, voyers, etc...

A partir du dépouillement du Sageret, en neutralisant les situations de cumul et en excluant ceux qui, détenteurs d'un diplôme, ont déjà été pris en compte, nous avons apprécié le nombre de ces architectes à 1 200. Ce nombre représente moins de 12 postes par département compte tenu du fort contingent de voyers dans la seule ville de Paris.

Le décompte de cette population reste cependant assez problématique en raison de la présence sur le terrain d'un certain nombre d'ingénieurs, de vérificateurs ou de conducteurs de travaux, placés sur des postes généralement réservés à des architectes.

Pour rentrer dans la fonction publique d'état ou territoriale, la plupart des concurrents se formaient et s'initiaient aux caractères des épreuves en travaillant le plus souvent dans les agences de leurs prédécesseurs et en suivant, selon les filières recherchées, quelques enseignements, tantôt d'archéologie, tantôt de droit.

- Les 2 660 architectes privés et non diplômés que nous retiendrons parmi les quelques 3 000 inscrits dans le Sageret ont été formés par l'apprentissage en agence, souvent chez leur père comme nous l'avons déjà observé. Un grand nombre de ceux qui sont établis en région parisienne ont fréquenté les Beaux Arts. Le fait est bien sûr signalé d'une façon ou d'une autre dans le libellé des annonces. Ce fait est également crédibilisé par le décompte entre le nombre d'admis en seconde classe des Beaux Arts et celui des diplômés. Ainsi dans la période qui nous intéresse, les 30 dernières années du siècle, le nombre des abandons est légèrement supérieur à 2 000.

Ces architectes se signaleront souvent en référant à une oeuvre (architecte du Lycée de ... ou architecte du nouvel hôpital de ...) ou encore à une sorte de convention d'entretien (architecte des lycées). Un grand nombre d'entre eux feront valoir une reconnaissance d'expertise soit auprès d'une compagnie d'assurance soit, ce qui est mieux, auprès d'un tribunal.

Ainsi et en récapitulation nous évaluons le socle des architectes exerçant au début du siècle à 4 500 architectes dont :

- 500 DPLG et/ou Prix de Rome
- 120 DESA
- 20 Ingénieurs Bâtiment
- 1 200 Titulaires ou contractuels de la Fonction Publique
- 2 660 Architectes privés

3.3. COHORTES, REGULARITES, HYPOTHESES ET POINTS DE CONTROLE

A partir du socle que nous venons d'estimer pour l'année 1899, il devient possible d'intégrer régulièrement chaque année les données et évaluations des différentes cohortes d'entrants. Pour obtenir un solde de survivants à reporter l'année suivante, nous appliquerons un taux variable de mortalité annuelle.

Pour nos cohortes nous disposons soit de données précises, celles qui concernent notamment les DPLG et les DESA ou nous disposons du résultat des procédures (exemple : nombre d'agréés vers 1947 ou vers 1982). A partir de ces totaux nous avons dû reconstituer les cohortes hypothétiques nécessaires à les produire. En effet, si pour l'Ordre des Architectes un agréé n'existe qu'à partir de son agrément, pour nous, il est souvent né à l'activité professionnelle bien des années avant. Nous devons également considérer, dans cet esprit, qu'il a pu décéder avant même qu'une opportunité d'agrément lui fut offerte.

C'est par la mise en place de ces cohortes d'architectes potentiels que nos évaluations entrent en cohérence avec les dénombrements effectués par sondage dans le SAGERET.

La feuille de calcul présentée au chapitre suivant figure par colonne les informations suivantes :

- A. L'année
- B. Le nombre des survivants de l'année précédente
- C. Les DPLG promus de l'année en formation initiale
- D. Les DPLG promus de l'année en formation continue (PROMOCA)
- E. Les diplômés de l'Ecole Spéciale

F. Les diplômés de l'ENSAIS

Jusqu'en 1950, nous n'avons retenu qu'un diplômé sur 5 car jusqu'à ce moment, les promus s'orientaient majoritairement vers l'entreprise ou l'activité d'ingénieur conseil.

G. Les diplômés de l'Ecole Centrale, de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics et des Arts Décoratifs dont l'habilitation à former des architectes a été retirée à partir de 1940, après que les diplômés de ces formations aient été intégrés à l'Ordre des Architectes. Sur la base de quelques sondages et des avis de quelques informateurs, nous avons retenu la quasi totalité des diplômés des Arts Décoratifs, 0,5 % des promus de l'Ecole Centrale et 20 % des diplômés de la Section Bâtiment de l'ESTP.

H. Evaluation du nombre des étrangers venus faire des études en France et repartis dans leur pays d'origine. En fonction d'informations recueillies auprès de la SADESA et auprès du Service des Enseignements de la DAU, nous avons retenu un pourcentage de retour au pays des étrangers de 5 % jusqu'en 1970 et de 8 % après. Ce pourcentage n'est pas appliqué bien sûr aux DPLG de la filière PROMOCA.

I. Sous total des architectes entrés dans le champ professionnel avec un diplôme

J. Evaluation du nombre des architectes recrutés chaque année dans la fonction publique. Nous allons faire décroître ce nombre d'entrants sans diplôme car, selon l'avis de M. Jean DORIAN, à partir des années 1930, les concours d'entrée dans la fonction publique seront, de fait, plus accessible aux diplômés qu'aux autres.

K. Evaluation des cohortes qui ont produit à terme le nombre d'architectes (quand ils pouvaient s'appeler ainsi) ou de maîtres d'oeuvre et techniciens en bâtiment qui, dans le cadre des mesures transitoires, intégreront l'Ordre des Architectes sur production d'un certificat de patente. L'évaluation a donc été construite par régression (intégrant la mortalité) à partir des résultats des procédures entre 1940 et 45 puis entre 1977 et 82 avec les 1 314 agréés de l'article 37.1.

L. Evaluation du nombre des professionnels qui ont été admis à l'Ordre des Architectes par cooptation (articles 39 puis 10.2.). Le rôle important du parrainage dans cette procédure nous a fait choisir le terme de cooptation.

M. Evaluation des cohortes qui ont produit à terme les 2 227 agréés sur présentation de leurs oeuvres et références devant

4. FEUILLE DE CALCUL

N. Evaluation des cohortes qui ont produit le sous groupe de détenteurs de récépissés autorisant l'exercice de l'architecture.

O. Sous total des architectes, ou faisant fonction, entrés en activité sans diplôme reconnu par le gouvernement ni par les instances professionnelles.

P. Total des entrants de l'année soit "T" + "O"

Q. Total des survivants de l'année précédente et des entrants de l'année soit "B" + "P"

R. Taux de mortalité

En fonction d'une espérance de vie à la naissance qui est passée en France de 48 ans en 1900 à 81 ans en 1990 et d'une espérance de vie à 30 ans (âge de formation de nos cohortes) qui est passée de 36 ans au début du siècle à environ 43 ans vers sa fin, nous avons apprécié d'un taux de mortalité variable.

Sauf quelques ajustements en période de guerre, le taux que nous proposons est de :

- 28/1000 de 1900 à 1914
- 27/1000 de 1915 à 1929
- 26/1000 de 1930 à 1944
- 25/1000 de 1945 à 1959
- 24/1000 de 1960 à 1974
- 23/1000 de 1975 à 1990

Ce taux de mortalité annuelle applicable à une population de plus de 30 ans aurait pu être majoré en référence à une profession de féminisation récente. Par ailleurs, il aurait pu être minoré en référence aux études de GUY DESPLANQUES de l'INED, sur la mortalité des adultes suivant le milieu social, qui montrent que les professions libérales ont, avec les instituteurs, l'une des plus fortes espérances de vie.

Il nous plaît de considérer que ces deux oppositions se compensent.

S. Evaluation du nombre des décès de l'année par application du taux de mortalité à l'ensemble de la population dénombrée en "Q".

Le nombre des survivants de l'année qui sera reporté en "B" au début de l'année suivante correspond donc à "Q" - "S".

4. FEUILLE DE CALCUL

Nous n'avons pas encore intégré dans notre feuille de calcul les architectes étrangers autorisés à exercer en France faute de connaître la date de leur admission. Nous ne manquerons pas de le faire dès que nous aurons pu accéder à cette information. Nous le ferons, bien que la participation à certaines instances professionnelles leur soit interdite. Mais, relativement à la part qu'ils peuvent prendre dans le marché du bâtiment, dans le débat architectural et dans les publications, cette restriction nous semble secondaire.

Dans un esprit un peu différent, mais pour mémoire, si l'on peut dire, nous avons comptabilisé les détenteurs de récépissés qui continuent à émarger dans l'économie générale de la construction.

Enfin et au fur et à mesure que nous trouverons des informations plus précises nous remplacerons quelques chiffres hypothétiques (en ce qui concerne la distribution par année) par une information mieux contrôlée. Il en va ainsi des dates précises d'admission des bénéficiaires de l'article 39 puis 10.2.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	
EVALUATION DU NOMBRE D'ARCHITECTES SUSCEPTIBLES D'EXERCER EN FRANCE ET DE PARTICIPER A LA VIE DES INSTANCES PROFESSIONNELLES																			
ANNEE	SURVIVANTS ANNEE PRECEDENTE	ENTRANTS DE L'ANNEE PAR DIPLOME							ENTRANTS DE L'ANNEE SANS DIPLOME						TOTAL DES ENTRANTS	TOTAL DE L'ANNEE	MORTALITE		
		DPLG	PROMOCA	ESA	ENSAIS	AUTRES DIPLOMES	RETOUR ETRANGER	SOUS TOTAL	PAR FP	PAR PATENTE	PAR COOPTAT*	PAR PRODUCT*	RECEPISSE	SOUS TOTAL			TAUX	NOMBRE	
1899		500		120		20			1200	2660									
1900	4500	88		19		2	5	104	50	200				250	354	4854	28	136	
1901	4718	61		17		2	4	76	48	200				248	324	5042	28	141	
1902	4901	42		14		2	3	55	46	200				246	301	5202	28	146	
1903	5056	58		14		2	4	70	44	200				244	314	5370	28	150	
1904	5220	84		13		2	5	94	42	200				242	336	5556	28	156	
1905	5400	87		9		2	5	93	40	200				240	333	5733	28	160	
1906	5573	92		12		2	5	101	38	200				238	339	5912	28	166	
1907	5746	71		11	1	2	4	81	36	200				236	317	6062	28	170	
1908	5892	82		13	1	2	5	93	34	200				234	327	6219	28	174	
1909	6045	96		21	2	2	6	115	32	200				232	347	6392	28	179	
1910	6213	89		25	3	3	6	114	30	200				230	344	6557	28	183	
1911	6374	96		25	2	4	6	121	28	200				228	349	6723	28	188	
1912	6535	70		20	2	8	5	95	26	200				226	321	6856	28	192	
1913	6664	63		21		6	5	85	24	200				224	309	6973	28	195	
1914	6778	23		16		6	2	43	22	200				222	265	7043	33	232	
1915	6811			8				8	20	20				40	48	6859	33	226	
1916	6633			6				6	19	20				39	45	6678	33	220	
1917	6458	69		2				71	18	20				38	109	6567	33	217	
1918	6350	27		2				29	17	20				37	66	6416	33	212	
1919	6204	125		5		5	7	128	16	20				36	164	6368	27	172	
1920	6196	107		7		7	6	115	15	250				265	380	6576	27	177	
1921	6399	74		19	2	12	5	102	14	250				264	366	6765	27	183	
1922	6582	98		22	1	10	6	125	13	250				263	388	6970	27	188	
1923	6782	89		21	2	11	6	117	12	250				262	379	7161	27	193	
1924	6968	90		14	1	13	6	112	11	250				261	373	7341	27	198	
1925	7143	97		14	1	13	6	119	10	250				260	379	7522	27	203	
1926	7319	94		11	1	13	6	113	9	250				259	372	7691	27	208	
1927	7483	95		3	2	13	6	107	8	250				258	365	7848	27	212	
1928	7636	121		21	1	13	8	148	7	250				257	405	8041	27	217	
1929	7824	121		51	2	17	10	181	6	250				256	437	8261	27	223	
1930	8038	108		21	2	17	7	141	5	250				255	396	8434	26	219	
1931	8215	98		28	1	20	7	140	4	250				254	394	8609	26	224	
1932	8385	155		20	2	24	10	191	3	250				253	444	8829	26	229	
1933	8600	141		15	1	24	9	172	2	250				252	424	9024	26	234	
1934	8790	140		9	1	27	8	169	1	250				251	420	9210	26	239	
1935	8971	126		22	1	30	9	170		250				250	420	9391	26	244	
1936	9147	108		16	1	26	7	144		250				250	394	9541	26	248	
1937	9293	130		17	1	32	8	172		250				250	422	9715	26	252	
1938	9463	131		13	1	31	8	168		250				250	418	9881	26	257	
1939	9624	92		13	1	30	6	130		250				250	380	10004	26	260	
1940	9744	48		11		25	4	80		250				250	330	10074	29	292	
1941	9782	153		4			7	150						150	9932	29	288		
1942	9644	175		12			9	178						178	9822	29	285		
1943	9537	48					2	46						46	9583	29	278		
1944	9305	81					4	77		2									
1945	9119	112					5	107		5			4	3	9	86	9391	29	272
1946	9015	132		4			6	130		7	25		8	7	20	127	9246	25	231
1947	8970	122					6	116		9	25		12	11	55	185	9200	25	230
1948	8921	147					7	141		12	25		16	14	64	180	9150	25	229
1949	8909	116		1			7	132		12	25		20	18	75	216	9137	25	228
1950	8998	108		21	2		7	132		14	25		24	22	85	217	9126	25	228
1951	8904	113		37	1		7	139		17	25		28	25	95	234	9132	25	228
1952	8928	130		43			8	148		19	25		32	29	105	253	9157	25	229
1953	8976	120		37	5		9	163		22	25		36	32	115	278	9206	25	230
1954	8976	120		46	4		9	161		24	25		40	36	125	286	9262	25	231
1955	9031	141		42	7		9	181		29	25		48	43	145	326	9357	25	234
1956	9123	166		49	5		11	209		34	25		56	50	165	374	9497	25	237
1957	9260	184		62	1		12	235		38	25		64	58	185	420	9680	25	242
1958	9438	157		40	12		10	199		43	25		72	65	205	404	9842	25	246
1959	9596	160		36	8		10	194		48	25		80	72	225	419	10015	25	250
1960	9765	144		54	4		10	192		53	25		88	79	245	437	10202	25	255
1961	9947	161		85	7		13	240		58	25		96	86	265	505	10452	24	251
1962	10201	159		65	4		11	217		62	25		104	94	285	502	10703	24	257
1963	10446	158		68	12		12	226		67	25		112	101	305	531	10977	24	263
1964	10714	209		80	13		15	287		72	25		120	108	325	612	11938	24	286
1965	11652	159		76	11		12	234		72	25		120	108	325	559	12211	24	293
1966	11918	173		84	11		13	255		72	25		120	108	325	580	12498	24	300
1967	12198	244		68	20		17	315		72	25		120	108	325	640	12838	24	308
1968	12530			87	14		5	96		72	25		120	108	325	421	12951	24	311
1969	12640	110		26	10		7	139		72	25		120	108	325	464	13104	24	314
1970	12790	1316		275	20		80	1531		72	25		120	108	325	1856	14646	24	352
1971	14294	431		97	15		43	500		72	20		120	108	320	820	15119	24	363
1972	14756	418		81	16		41	474		72	20		120	108	320	794	15555	24	373
1973	15182	951		96	12		85	974		72	20		120	108	320	1294	16481	24	396
1974	16085	416		76	15		40	467		72	20		120	108	320	787	16877	24	405
1975	16472	550		110	17		54	623		72	20		120	108	320	943	17420	24	418
1976	17002	731		136	16		70	813		72	20		120	108	320	1133	18140	23	417
1977	17723	870	130	158	18		84	1092		67	20		112	101	300	1392	19115	23	440
1978	18675	899	130	184	14		88	1139		62	15		104	94	275	1414	20089	23	462
1979	19627	1251	130	180	25		116	1470		58	15		96	86	255	1725	21352	23	491
1980	20861	1355	140	194	19		125	1583		15					15	1598	22459	23	517
1981	21942	1202	130	284	30		121	1525		15					15	1540	23482	23	540
1982	22942	1424	148	236	25		135	1698		15					15	1713	24655	23	567
1983	24088	2917	149	243	21		140	3190		15					15	3205	25669	23	595
1984	25074	1656	139	223	28		153	1893		15					15	1908	26982	23	620
1985	26362	2257	77	224	20		200	2378		15					15	2393	28755	23	661
1986	28094	1374																	

5. CONCLUSION

Si la recherche est bien une activité de correction de l'erreur, beaucoup de travail reste à faire de notre part mais aussi du fait de ceux dont nous espérons avis et critiques.

Toutefois, sans attendre une illusoire précision à laquelle nous avons préféré une évaluation dont la marge d'erreur n'excède pas à notre sens 5 %, certains développements sont immédiatement possibles.

Déjà, ces premiers résultats vont nous permettre une analyse structurelle permettant de produire :

- des graphes et des ratios sur l'évolution des populations d'architectes relativement à l'évolution de la population française, à celle du Produit National Brut ou à celle du marché de la construction
- des graphes et des ratios sur l'évolution du rapport entre les diplômés et les non diplômés.
- enfin dans les phases ultérieures et après avoir questionné des sources négligées dans cette première phase (la MAF, la CAVA et l'INSEE), nous tenterons de rapprocher nos effectifs d'architectes potentiels avec le dénombrement de ceux qui sont engagés dans des pratiques et modes d'exercice particuliers.

